



Résultat de la consultation

Quelle circulation et quel stationnement rues Cécile Faguet et Guillaume Tell ?

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, nous avons souhaité soumettre à votre suffrage les aménagements (circulation et stationnement) des rues Cécile Faguet et Guillaume Tell. Ce vote, par retour de coupon-réponse, s'est déroulé du 7 au 17 décembre, comme nous l'avions évoqué lors de la réunion publique en visioconférence du 10 décembre.

38 coupons-réponses ont été envoyés et voici les résultats.

Q1/ Le stationnement actuel sur les voies de circulation n'est pas autorisé. Le passage en sens unique de ces deux rues permettrait l'aménagement de places de stationnement légales. Êtes-vous favorable à cette proposition ?

- 31 votes favorables soit 82 % des réponses
- 7 votes défavorables soit 18 % des réponses

> Le passage en sens unique de ces deux rues est donc retenu.

Q2/ Dans l'hypothèse où la mise en sens unique serait choisie, pour quel positionnement des places de stationnement et de la piste cyclable optez-vous ?

- 23 votes pour l'option A (stationnement du côté du contre sens cyclable) soit 61 % des réponses
- 15 votes pour l'option B (stationnement côté opposé au contre sens cyclable) soit 39 % des réponses

> Le stationnement du côté du contre sens cyclable est donc retenu.

Q3/ La mise en place du stationnement dans une rue permet d'éviter le stationnement prolongé et encourage la rotation des voitures. Connaissant l'existence du forfait résident à 24 euros/mois, êtes-vous favorable à la mise en place du stationnement payant longue durée ?

- 9 votes favorables soit 24 % des réponses
- 29 votes défavorables soit 76 % des réponses

> La mise en place du stationnement payant longue durée n'est pas retenue.

Nous vous remercions pour votre participation à ce vote.

Nous vous convions par ailleurs à une **nouvelle réunion en visioconférence** en raison de la crise sanitaire, qui se tiendra le **14 janvier à 18h30**. Pour participer à cette réunion, nous vous invitons à vous inscrire par mail à l'adresse cabinet-maire@ville-pantin.fr afin que le lien de connexion puisse vous être transmis.

Vous adressant nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Bertrand Kern
Maire
Conseiller métropolitain
et territorial

Mathieu Monot
Premier adjoint au maire,
délégué au Développement
urbain durable, aux Écoquartiers,
à l'Innovation par la commande
publique et à la Démocratie locale

Mirjam Rudin
Adjointe au maire, déléguée
à la Nature en ville, aux
Déplacements, aux Espaces
publics et aux Espaces verts